



Le printemps revient...

Et avec lui, l'envie de se faire du bien en chouchoutant son balcon ou son jardin !

Notre service technique est à votre disposition pour vous remettre un bon afin de permettre à votre jardinier d'aller déposer gratuitement les restes de tonte et les branchages à la Compostière de La Coulette, route de la Cérèce 5 ; si vous préférez le faire vous-même, en tant qu'habitant de la commune, vous n'avez pas besoin de bon, il vous suffit de déposer ces déchets dans le casier réservé pour Belmont et Paudex à cet effet.

Dans tous les cas, ils ne doivent pas être jetés dans les conteneurs, généralement verts, ces derniers étant destinés uniquement aux petits déchets ménagers compostables.

LES BONS GESTES

NE PAS UTILISER DE SAC...

Même le sac compostable n'est pas indispensable. Vous pouvez ainsi éviter le gaspillage d'eau, d'énergie et de matière première nécessaire à sa fabrication.

OU UTILISER UN SAC COMPOSTABLE

Comment reconnaître le bon sac ?

- Par ces deux logos:
- Par un quadrillage sur toute sa surface.

Il est fabriqué à partir de matières premières végétales et se trouve dans toutes les grandes surfaces de Suisse.



Bon à savoir

Les sacs en plastique ne sont pas admis dans le cycle de fabrication du compost. Ils sont issus du pétrole et polluent le sol, l'eau et donc ce que nous mangeons. Il en va de même pour les sacs en plastique biodégradables, car biodégradable ne veut pas dire compostable.

Mais au fait, que sont les petits déchets ménagers compostables ?



Il s'agit des petits déchets de cuisine crus, tels que les épluchures, les fruits et légumes avariés, les sachets de thé et le marc de café ou encore les plantes et fleurs.



Sacs en papier pour déchets de jardin compostables

Comme alternative, nous vous signalons que des sacs en papier de 110 litres sont en vente au service technique pour le prix de fr. 1.50 ; ils peuvent être déposés devant les conteneurs verts aux postes fixes avant 10h tous les mardis matin.

A noter que ces sacs sont réutilisables, pour autant, par contre, que vous apportiez vos déchets à La Coulette.

Outils bruyants

Pour profiter du calme de votre jardin, des chants d'oiseaux et des autres sons de la nature, utilisez votre tondeuse à gazon ou autres engins bruyants entre 7h et 12h et 13h et 20h en semaine, et entre 9h et 12h et 13h et 18h le samedi. C'est le dimanche et les jours fériés que leur bruit est le plus insupportable !



Feux de jardin

Veuillez noter que la réglementation, aussi bien cantonale que communale, limite l'incinération aux seuls déchets naturels secs, dégageant peu de fumée. Si l'un des buts est d'éviter d'augmenter la pollution de l'air, il s'agit aussi de vous protéger, ainsi que vos voisins, des nuisances de ces feux !

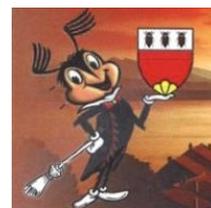


Collecte des déchets spéciaux

Quand vos travaux seront terminés, vous pourrez apporter les restants de produits phytosanitaires, de peintures, de solvants et autres déchets spéciaux à la traditionnelle collecte bisannuelle, **samedi matin 5 mai 2018**, sur le parking de la Clergère à Pully.

A vos agendas : « Coup de balai »

La Société de développement organise une journée « Coup de balai » **samedi 2 juin 2018**. Réservez cette date dès maintenant et surveillez vos boîtes aux lettres, car le programme de cette journée festive sera envoyé prochainement.



Bonnes fêtes de Pâques !